

le 22 juin 2001, à 20H30,
à la mairie de Trévières

Réf/Conseil/avril2001/CO.22.06.01.doc

ÉTAIENT PRESENTS :

Délégués titulaires : Jean-Pierre MARIE (Aignerville), Paulette CUILLANDRE (Asnières), Jean-Pierre COUPRY (Blay), Patrick THOMINES (Colleville), Christelle CALENGE (Ecrammeville), Michel LAMY (Formigny), Christian MOREL (La Folie), Monique CURE (Louvières), Pierre LEFEVRE et Michel POUSSIER (Mandeville), Jacques LEMAITRE et Jean LEFEVRE (Mosles), Michel MARIETTE (Rubercy), Raymond BIRABENT et Michel MALLET (Ste-Honorine), Umberto GIOMMI et Isabelle THIERRY (St-Laurent), Benoît AIMABLE (Surrain), Jean-Pierre RICHARD, Alain RENAULT, Christian COMPAGNE et Alain POTIRON (Trévières), Jean OLARD et Daniel LEBREC (Vierville).

Délégués suppléants : Patrick DESHAYES (Asnières), Stéphanie HENRIETTE (Colleville), Christian RONDELET (Ecrammeville), Bernard MARCIENNE (Formigny), Sylvie PINTO (Louvières), Bertrand MUS (Mosles), Serge GROULT (Rubercy), Marcel DUFOUR et (Ste-Honorine), Daniel LARONCHE (Vierville).

ÉTAIENT EXCUSES :

Délégués titulaires : Michel POULAIN (Blay), Gilles BOTREAU-BONNETERRE (Colombières), Daniel PAIN (Bricqueville), suppléé par Pierre LAPERSONNE, Régine ANQUETIL (Formigny), suppléée par Jean THOMAS

Délégués suppléants : Véronique MADOUASSE (Aignerville), Etienne de MAUPEOU et Albert PHILIPPE (Colombières), Jérôme VALLEE (La Folie), Séverine PANNIER et Jean-Pierre LAHAYE (Mandeville), Georges TRONCON (Mosles), Ghislaine MICHEL (Ste-Honorine), Brigitte ANDRE et Catherine CHARTIER (St-Laurent), Vital d'HEROUVILLE (Surrain), Didier AUBERT, Michel FUSEE, Jean LENAULT et Andrée LEROUTIER (Trévières), Jacques HELEINE (Vierville).

INVITE : Raymond MOUQUET (St-Laurent).

M. HENRY ouvre la séance.

L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Extension de la Communauté,
2. Le point sur les commissions,
3. Contrat de Pôle Intercommunal,
4. Questions diverses et délibérations.

1. Extension de la Communauté de Communes

7 nouvelles adhésions de communes sont à l'étude : Bernesq, St-Martin-de-Blagny, Russy, Tour-en-Bessin, Maisons, Etreham, Crouay.

En outre, le Conseil municipal de Bernesq a déjà délibéré pour demander son intégration.

Géraldine Béhue réalise actuellement une simulation, afin d'estimer les répercussions financières tant pour les communes que pour la Communauté de Communes. Elle est aidée par le percepteur sur les questions fiscales (respect de la règle du lien entre les taux notamment).

Concernant les écoles, les répercussions financières ne semblent finalement pas aussi contraignantes qu'on aurait pu le craindre, d'autant que l'Intercom pourrait bénéficier d'une augmentation non négligeable de DGF¹.

Il faut également tenir compte de la représentativité et du poids de la Communauté de Communes à l'extérieur. Sans une population suffisante, l'Intercom risque, à terme, de se voir contrainte à fusionner avec une autre intercommunalité. Or, avec ces nouvelles adhésions, elle passerait de 4018 à environ 6000 habitants. D'un autre côté, il faudra que la Communauté trouve un local plus grand et investisse dans un nouvel ordinateur.

↳ Une note tenant compte de toutes ces considérations sera envoyée avant le prochain Conseil.

D'ici là, M. HENRY va rencontrer les communes une à une. MM. BIRABENT et RENAULT, chargés des écoles, vont de leur côté, visiter chacune des écoles concernées, afin d'évaluer leur état d'entretien. Enfin, M. RICHARD propose de réunir la commission 'Finances' prochainement afin d'étudier les questions budgétaires.

¹ Dotation Globale de Fonctionnement

2. Le point sur les commissions

a) Commission 'Écoles et vie socioculturelle'

Vice-Président chargé de la commission : Raymond BIRABENT (Ste-Honorine)

ÉCOLES

✓ M. HENRY propose que la Communauté de Communes verse, en lieu et place des communes, la subvention de fonctionnement à l'école privée 'Notre Dame' de Trévières. Cela représente une charge financière comprise entre 260 000 et 300 000 F

M. RICHARD ne prend pas part au vote, ce qui amène le nombre de votants à 25. 24 d'entre eux votent pour que l'Intercom reprenne la subvention à sa charge, M. COUPRY s'abstient.

M. BIRABENT fait ensuite le bilan des dernières réunions de la commission et des conseils d'école :

✓ Une étude doit être lancée afin de remplacer les bâtiments préfabriqués de l'école primaire par des classes en dur. 4 classes sont concernées, de même qu'une salle de sport située dans le prolongement.

✓ Une 7^{ème} classe va ouvrir en septembre dans l'école primaire. Cela permettra de diminuer le nombre d'enfants par classe mais n'aura aucun impact financier pour l'Intercom. M. BIRABENT déplore toutefois que la Communauté de Communes n'ait reçu aucun document officiel.

✓ Les travaux de sécurité dans l'école primaire vont être réalisés pendant les vacances d'été, en partie par les employés municipaux de Trévières et, pour l'électricité, par l'entreprise FRANCOISE de Trévières.

✓ M. BIRABENT va demander des devis pour repeindre les soubassements des classes en primaire.

✓ Les travaux relatifs à la toiture de l'école maternelle sont mis en attente. En effet, compte tenu des avis contraires des différents protagonistes sollicités, la question demande encore approfondissement.

✓ De plus, des devis vont être demandés concernant l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée en maternelle. M. GIOMMI annonce qu'il faudra également tenir compte des suppléments de chauffage.

SOCIOCULTUREL

M. BIRABENT ne souhaite plus prendre en charge la partie 'socioculturel' de la commission. Proposition a été faite à Mme CURE qui a accepté de s'occuper de ces questions. La commission ne sera toutefois pas scindée en deux afin d'éviter la multiplication des réunions. Mme CURE expose les points d'actualité :

✓ Contrat temps libre : Il vise à l'élaboration d'un projet pour les enfants et les adolescents (tranche d'âge 6-18 ans), en partenariat avec la CAF². Concernant les enfants, l'objectif serait de conforter le centre de loisirs intercommunal de Vierville. Vis à vis des adolescents, tout une politique est à mettre en place et à développer. Une expérience est tentée cette année en partenariat avec l'association 'Le Moulin à Vent' afin, notamment, de cibler la demande. Un bilan sera réalisé en fin d'été.

M. HENRY propose de prendre une délibération de principe afin d'engager la Communauté de Communes dans un contrat temps libre. Aucun délégué n'est opposé à cette délibération de principe.

b) Commission 'Voirie'

Vice-Président chargé de la commission : Jacques LEMAITRE (Mosles)

✓ M. LEMAITRE déplore la lenteur dans l'avancement des travaux d'urgence et de sécurité entrepris dans les communes suite aux intempéries de l'hiver (bouchage des trous avec des cailloux et une couche d'enrobé à froid). En effet, l'entreprise LEGUELINEL mandatée pour ces travaux n'est actuellement passée que dans une commune. Or l'entreprise DEVAUX doit débiter le point à temps dès la semaine prochaine. M. LEMAITRE demande si d'autres entreprises ne pourraient pas intervenir, en complément de M. LEGUELINEL. M. AIMABLE propose l'entreprise GUERROUX de Surrain pour le transport du caillou qui serait ensuite déposé par LEGUELINEL. M. MARCIENNE annonce également que M. LEBOURGEOIS vient de s'installer à Port-en-Bessin. De plus, M. OLARD propose, pour gagner du temps, de ne pas faire les bords de chaussées, juste les 'nids de poule'.

✓ Bilan de la réunion préparatoire avec la DDE et l'entreprise DEVAUX :

« Le marché a été notifié à l'entreprise le 25 mai 2001. Le bon de commande concernant les travaux d'entretien au point à temps et grave émulsion sera adressé pour un début d'exécution au 18 juin 2001 et un délai de 6 semaines.

² Caisse d'Allocation Familiale

Travaux d'investissement hors DGE³ : à compter du 2 juillet et pour 6 semaines,
Les travaux de revêtement en enrobés ne pourront être exécutés qu'après notification de la DGE :
Les revêtements en béton bitumeux de Formigny, Mandeville, Rubercy et Trévières, qui ne nécessitent aucun travaux préparatoires pourraient être entrepris à compter du 2 juillet (délai de 2 semaines).
Le revêtement de l'ensemble des autres voies des communes hors Mandeville et St-Laurent seront entrepris à compter du 16 juillet (délai 2 mois et demi).

La réalisation des travaux de Mandeville et St-Laurent ne seront planifiés qu'après exécution de leurs investissements respectifs. »

✓ Définition précise du terme 'Aménagement de chaussée' : Sur demande de la DDE et de la perception, la commission a réfléchi sur le terme 'Aménagement de chaussée' qui apparaît dans les statuts. Selon elle, il pourrait se limiter « à l'infrastructure de la chaussée proprement dite, y compris les busages sous la chaussée ». Une modification des statuts semble nécessaire.

✓ La DGE n'a toujours pas été notifiée.

c) Commission 'Finances, habitat, aménagement et développement'

Vice-Président chargé de la commission : Jean-Pierre RICHARD (Trévières)

FINANCES

M. RICHARD souhaite réunir la commission prochainement afin d'évaluer les conséquences financières d'une éventuelle extension de la Communauté de Communes.

HABITAT

Le CDHAT, cabinet chargé du suivi de l'OPAH⁴, a organisé une conférence de presse pour exposer les différents types d'aide possible. Le diagnostic préalable a fixé un objectif de rénovation de 185 logements en 3 ans. Des permanences ont lieu dans les bureaux de l'Intercom tous les mardis matin, entre 10H30 et 12H00, la personne en charge étant Claudine WOLFF. Une cinquantaine de dossiers sont déjà en cours.

ASSAINISSEMENT

L'enquête publique sur le zonage d'assainissement est en cours. Des modifications peuvent encore être apportées par délibération des conseils municipaux. L'Agence de l'Eau estime, en effet, que les communes ont choisi trop d'assainissement collectif.

Par ailleurs, la commission d'appel d'offres s'est réunie cet après-midi pour choisir le cabinet qui réalisera l'étude-diagnostic d'assainissement sur Asnières, La Folie et Trévières.

AIDES DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général multiplie ses aides en faveur des intercommunalités. Il avait déjà apporté quelques aides en 2000 (notamment concernant l'équipement du local de l'Intercom). Il lance depuis peu tout un programme d'aides sous la forme d'un contrat, « le contrat départemental de territoire ». Les dépenses d'investissement sont subventionnables jusqu'à 40%, avec un plafond de 4 MF pour les intercommunalités de moins de 5000 habitants, de 6 MF pour celles comprises entre 5000 et 10 000 habitants. Certaines dépenses de fonctionnement seront également subventionnables, dans la limite de 15% de l'enveloppe globale. Ces aides seront cumulables avec toutes autres subventions (y compris celles du contrat de pôle régional !).

En outre, le Conseil Général soutient la réhabilitation et la mise en état de l'assainissement non collectif (les subventions cumulées pourront atteindre 70% pour les particuliers). Il va également mettre à disposition un service d'assistance technique aux stations d'épuration et aux intercommunalités désireuses de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

LOI SRU⁵

La loi SRU, mise récemment en application, modifie les schémas d'aménagement et d'urbanisme existants. En particulier, elle transforme les schémas directeurs en schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans d'occupation des sols (POS) en plans locaux d'urbanisme (PLU). L'association de Préfiguration du Pays du Bessin propose de réaliser un SCOT d'envergure 'Bessin'. La Communauté de Communes doit prendre cette

³ Dotation Globale d'Équipement

⁴ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

⁵ Solidarité et Renouvellement Urbain

compétence, afin de dialoguer directement avec le pays. Cette nouvelle compétence sera proposée dans le projet de modification des statuts (lors de la prochaine séance du Conseil).

d) Commission 'Tourisme, environnement et cadre de vie'

Vice-Président chargé de la commission : Patrick THOMINES (Colleville-sur-mer)

POINT D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Située sur le parking du Conservatoire du Littoral, à proximité immédiate du cimetière américain, la gloriette est ouverte depuis le 18 juin dernier et jusqu'au 16 septembre (tous les jours de 10H30 à 18H30). Deux hôtesses assurent l'accueil et ont déjà reçu, en 5 jours, environ 350 personnes. Les besoins semblent confirmés. La signalétique reste toutefois à améliorer.

C'est le premier projet finalisé de la Communauté de Communes, même s'il reste modeste (budget global de 100 000 F, investissement et fonctionnement compris).

BASE NAUTIQUE

Concernant le projet de base nautique sur le littoral intercommunal, MM. THOMINES et HENRY ont récemment rencontrés les services de l'État à la Sous-Préfecture (DRT, DIREN, Conservatoire du Littoral, CDT, DDJS, DDE⁶). Ceux-ci, bien que conscients de l'intérêt du projet, y ont opposé la loi dite 'littoral' qui interdit toute construction à moins de 100 mètres du littoral dans des zones non urbanisées. Ils ont suggéré à la Communauté de Communes de lancer une étude, via un cabinet spécialisé, afin de définir les besoins précis de l'activité, recenser le foncier disponible et élaborer le montage juridique et financier du projet (y compris les conventions de gestion). Une subvention de 50% peut être obtenue sur ce type d'étude (fonds FACIT⁷).

M. HENRY propose de prendre une délibération de principe afin d'engager la consultation des entreprises pendant l'été. Le choix du cabinet et l'engagement dans l'étude pourra ainsi être délibéré lors du prochain Conseil. Aucun délégué n'est opposé à cette délibération de principe.

DIVERS

✓ Lors d'une prochaine séance, la commission va tenter de clarifier les compétences de chacun en matière de tourisme. En d'autres termes, que doit prendre en charge la Communauté de Communes ? Quelles charges doivent rester aux communes ?

✓ M. THOMINES invite les délégués à soumettre leurs idées en matière de tourisme, dans la perspective notamment d'un contrat de pôle avec la Région.

✓ Le site Internet est actuellement en suspend, faute de moyens humains (surcharge de travail).

✓ M. GIOMMI constate que, en dehors du cimetière américain, aucune référence aux événements de juin 1944 n'est visible sur la plage d'Omaha (du type panneaux d'information par exemple). M. THOMINES annonce que, dans la perspective du 60^{ème} anniversaire du débarquement, un projet de réaménagement du site est en cours de réflexion au sein de la DIREN⁸. Il comprend notamment la mise en place d'un sentier pédestre entre Colleville et St-Laurent.

M. COUPRY ajoute, que dans cette perspective de 60^{ème} anniversaire, il faudrait référencer l'ensemble des gîtes et chambres d'hôtes sur le futur site Internet (des hôtels affichent déjà complet !)

3. Contrat de Pôle Intercommunal

Le Contrat de Pôle est un dispositif mis en place par le Conseil Régional pour les intercommunalités.

Son objectif est de lancer un projet commun de développement à l'échelle d'une Communauté de Communes, sur un ou plusieurs thèmes (développement économique, tourisme, équipements culturels et de loisirs, aménagements urbains, logement). L'aide régionale est de 33% du montant des travaux, plafonné à 10 MF et cumulable avec toute autre aide financière (Conseil Général, État, Union Européenne...).

L'intérêt est que l'on peut y faire entrer, tant des projets communaux que des actions d'envergure intercommunale.

⁶ Délégation Régionale au tourisme, Direction Régionale de l'Environnement, Comité Départemental du Tourisme, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Direction Départementale de l'Équipement.

⁷ Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique

⁸ Direction Régionale de l'ENVironnement.

Géraldine BÉHUE a réalisé un dossier de candidature qui a été déposé auprès du Conseil Régional. Il sera examiné fin juin en assemblée plénière pour attribution.

Le dossier comprend deux parties ; la première présente un diagnostic succinct du territoire, la seconde propose des pistes de développement. 3 axes sont envisagés :

- ✓ Diversifier l'offre touristique (les actions à figurer dans cet axe restent à définir),
- ✓ Contribuer à l'attractivité résidentielle et touristique (actions de type aménagement de bourgs, mise en valeur du petit patrimoine rural, opérations de ravalement de façades en complément de l'OPAH),
- ✓ Conforter le tissu artisanal et favoriser la création d'entreprises (étude d'opportunité sur la création d'une zone artisanale intercommunale).

Le dossier est consultable à l'Intercom.

Si la candidature est acceptée, il s'en suivra une phase d'étude d'environ un an, réalisée obligatoirement par un cabinet privé. Cette étude détaillera le diagnostic, les axes de développement du projet et les actions à mener. Elle est subventionnée à hauteur de 50% par le Conseil Régional.

4. Questions diverses et délibérations

ECOLES

- ☒ Reprise par l'Intercom des subventions versées par les communes à l'Ecole privée 'Notre Dame' (montant compris entre 260 000 et 300 000 F).
- ☒ Travaux sur la toiture de l'école maternelle : Montant estimé à 5 317,42F/TTC
- ☒ Achat d'un photocopieur à l'école primaire : 12 000 F/TTC et signature d'un contrat de maintenance : 5 000 F par an.

TOURISME

- ☒ Autorisation faite au Président de lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour le projet de base nautique et de solliciter une subvention au titre des fonds FACIT

HABITAT/OPAH

- ☒ Participation au syndicat de canton pour le conventionnement OPAH : 20 955 F

ASSURANCE

- ☒ Assurance du point d'accueil touristique de Colleville-sur-mer
- ☒ Assurance des institutrices qui gardent les enfants pendant la période du midi et les ramènent de la cantine au salles de classe.

PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- ☒ Mise à disposition de Mme Corinne VAUTIER au syndicat intercommunal de Trévières : 10H/mois.
- ☒ Annualisation des heures de ménage quotidien de Mme Michelle LEMOIGNE dans les WC de l'école primaire : Passage de la durée hebdomadaire de travail de 11/39 à 12,75/39 à compter du 1^{er} septembre 2001.
- ☒ Prolongation du CES de Mme Brigitte AUGÉ en CEC à compter du 1^{er} octobre 2001,
- ☒ Mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents comprenant :
 - Des indemnités horaires pour travaux complémentaires dans les filières techniques et administratives et avec un maximum de 20H/mois (grades concernés : agents d'entretien et agents administratifs),
 - Des indemnités horaires pour travail le dimanche et les jours fériés (4,85 F/heure),
 - Des indemnités de remboursement des frais de déplacement.

DELIBERATIONS DIVERSES

- ☒ Le 'Moulin à Vent' :
 - Subvention complémentaire pour palier à l'absence de local (achat d'un chapiteau) : 8 000 F/TTC
 - Attribution d'une subvention de Jeunesse et Sports via la Communauté de Communes : 7 000 F/TTC
- ☒ Travaux de voirie hors marché à Colleville, suite aux dégâts causés par la pose des collecteurs dans la rue d'accès au littoral et par les conditions météorologiques hivernales, payés pour moitié par le syndicat d'assainissement du littoral et l'Intercom (soit environ 35 400 F chacun).
- ☒ Indemnités de perception : 2 100 F,
- ☒ Autorisation faite au Président de rechercher un nouveau local communautaire,
- ☒ Délibération de principe sur l'engagement dans un contrat temps-libre.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel HENRY clôt la séance.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à 23H00.